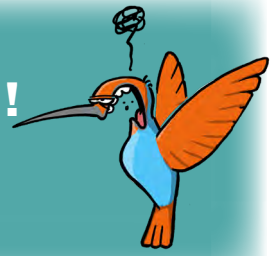




Salaires, à vous de choisir* : un accord... :

- Indigne ! ■ Méprisant ! ■ Insuffisant !
- Beau, le plus beau !
- meilleur que s'il était moins bon !



Mars 2022

* Vous pouvez renvoyer ce fidebac à votre OS favorite avant le prochain oueurkchope "kilébomonakor"

Le meilleur accord depuis des années ? **NON !**

Cette communication est garantie 'sans biais cognitif'

1 Biais cognitif : stratagème consistant, par exemple, à additionner les augmentations de 2 années pour rendre une offre plus alléchante.

Nous allons perdre plus de 2% de pouvoir d'achat en 2022 !

En effet, les signataires de l'accord n'ont pas relevé que les 2% de pouvoir d'achat déjà perdus en 2021 **et non rattrapés**, cumulés au glissement annuel des prix à la consommation de 4,5%¹ prévu en 2022 sont bien supérieurs aux 3.9% accordés par la Direction ?

En 2019 nous avons obtenu 3.05% d'augmentation avec une inflation constatée à fin 2019 de 1.5%.

L'accord de 2019 était donc bien meilleur !

6.8%... Mais sur 2 ans !

Pourquoi, la Direction et les syndicats signataires s'obstinent-elles à additionner les chiffres de 2022 et 2023 dans leur communication ?

Rappel : Seules la CFDT et la CGT ont porté des revendications chiffrées d'une augmentation d'au moins +6.5%² **en 2022** lors de la négociation la politique salariale.

Alors voilà pourquoi cet accord n'est pas le meilleur accord depuis des années :

L'accord entérine 2% d'AG³ en 2022 et 1% d'AG en 2023... face à l'inconnu.

La CFDT avait revendiqué un talon d'AG de 100€ Cadres et Non Cadres... **Il n'y aura pas de talon d'AG à Airbus Commercial.**

En 2023, **certains salariés vont toucher la plus basse AG jamais perçue !**

Le salaire plancher sera revalorisé de 5€ à 1740€, soit 0.3% d'augmentation, et en 2023 la fabuleuse AG de 1% se chiffrera concrètement à 17€ brut !...

À noter : la mobilisation de nos collègues d'Airbus Defence & Space a permis d'obtenir un talon d'AG de 65€ pour les Non Cadres et 80€ pour les Cadres.

1% d'AG en 2023, alors que la Direction proposait 1.3%

FO en a décidé autrement, pour transférer 0.3% sur le budget AI. Mais tous les salariés n'auront pas d'AI et la baisse de l'AG pénalise la revalorisation du point société... et la prime d'ancienneté Non Cadre.

La prime PEPA (prime Macron) qui permet de revaloriser les plus bas salaires ne sera pas appliquée à Airbus.

La grille des mini Cadres au niveau national est revalorisée de +3.1%, plus que l'AG...

Il y aura mécaniquement plus de salariés sous les minima. Le budget des promotions viendra-il imputer le budget des AI ? Ce détail (de 0.2% environ) n'est pas précisé à ce stade...

À noter : la mobilisation de nos collègues d'Airbus Defence & Space a permis d'obtenir un budget spécifique pour les jeunes embauchés Cadre équivalent à environ 0.2%.

La clause de NON revoyure...

Dans un contexte des plus risqués, la nouvelle clause de revoyure pourrait désormais s'appeler **clause de non-revoyure**, puisqu'elle ne s'appliquera éventuellement **que sur l'exercice 2023/2024**, alors que nous avons déjà dépassé l'inflation de décembre 2021 ! Les nouveaux critères pourraient même revoir le niveau d'AG à la baisse...

La Direction sait pourtant **revoir** certains éléments de salaires : le salaire fixe de Guillaume Faury augmentera de 10% lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 avril 2022.⁴

Certes, certains haut dirigeants sont exposés à des risques et à des choix difficiles pour l'avenir de l'entreprise...

Mais certains salariés sont également exposés, à des risques chimiques par exemple, et à des choix difficiles :

"Mais comment vais-je dilapider mes 17€⁵ d'augmentation générale ce mois-ci ?"

**Pour nous rejoindre :
www.cfdtairbusavions.com**

1 Voir note de conjoncture économique de l'INSEE du 16/03/2022

2 La CFDT a revendiqué +6.7% pour la seule année 2022 : rattrapage de 2.2% d'inflation 2021 + hypothèse d'inflation 2022 à au moins 2.8% (elle est chiffrée à +4% aujourd'hui) + promotions et progression de salaire de +1.7%

3 AG : Augmentation Générale - AI : Augmentation Individuelle

4 Voir la note d'information aux actionnaires de l'AG du 12 avril, page 13. La rémunération totale de G.Faury avait déjà augmenté de 51% entre 2020 et 2021.

5 AG de 1% en 2023 pour le salaire plancher.